

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : Ensemble pour les quartiers

Délibération n° : 173

Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 190111

Direction en charge : Direction Renouvellement Urbain et Cohésion Sociale

Objet : Dossier ANRU Tarentaize-Beaubrun - Aménagement de la place Raspail - Convention de groupement de commandes entre la Ville et Saint-Etienne Métropole pour un marché de travaux. Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 29/03/2019

Compte rendu affiché le : 09/04/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY (Présente jusqu'au vote du 1er voeu concernant les salariés de l'entreprise Titoulet), M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°54 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU (Présente jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE (Présente jusqu'à la question n°72 du projet de l'ordre du jour), M. Serge HORVATH (Présent jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Georges ZIEGLER (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.)

Absents-Excusés :

M. Samy KEFI-JEROME (pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.) M. Michel BEAL (pouvoir à Mme Stéphanie MOREAU) Mme Geneviève ALBOUY (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER)

Absents :

M. Florent PIGEON; M. Lionel SAUGUES

Politique : Ensemble pour les quartiers

Délibération n° : 173

Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 190111

Direction en charge : Direction Renouvellement Urbain et Cohésion Sociale

Objet : Dossier ANRU Tarentaize-Beaubrun - Aménagement de la place Raspail - Convention de groupement de commandes entre la Ville et Saint-Etienne Métropole pour un marché de travaux. Approbation.

□ **Rappel et Références :**

La place Raspail, place historique de la ville, constituée au XIXème siècle et espace public majeur du quartier de Tarentaize-Beaubrun, présente un état de dégradation important ainsi qu'une intégration insatisfaisante dans son environnement immédiat. Pour autant, cette place reste fréquentée par les habitants, qui expriment des attentes fortes quant à son réaménagement. Celui-ci a été envisagé à plusieurs reprises depuis une dizaine d'années, mais il n'a été que très partiel et largement insuffisant.

Dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine du quartier de Tarentaize-Beaubrun, retenu par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) pour son Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), la Ville de Saint-Étienne souhaite développer un projet visant notamment la revalorisation des espaces publics.

Dans ce contexte, la place Raspail apparaît comme un site prioritaire d'intervention. Son réaménagement doit concerner le jardin ainsi que ses abords.

Par délibération n° 77 du Conseil Municipal du 26 février 2018, une convention de groupement de commandes entre la Ville de St-Etienne et St-Etienne Métropole a été approuvée afin de choisir un maître d'oeuvre commun aux deux entités.

Un marché de maîtrise d'oeuvre a été attribué au groupement d'entreprises JARDINIER DES VILLES / ALPAGES/ GEOLIS / FDP.

□ **Motivation et Opportunité :**

Le réaménagement de la place concerne ainsi à la fois la compétence de la Ville de Saint-Étienne (sur la partie jardin) mais également la compétence de Saint-Étienne Métropole (sur la partie voirie aux abords de la place).

Afin d'assurer une cohérence dans la réalisation des travaux d'aménagement d'ensemble et une meilleure prise en compte des contraintes techniques, la Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole souhaitent faire appel aux mêmes entreprises.

Dans cette perspective, il est nécessaire de conclure une convention de groupement de commandes conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015.

□ **Contenu :**

La Ville de Saint-Etienne est désignée coordonnateur du groupement. A ce titre, elle est chargée d'organiser la procédure de consultation.

Elle aura notamment pour tâche d'organiser les procédures de consultation, de signer et notifier les marchés pour les 2 membres du groupement.

Chaque membre du groupement exécutera ensuite le marché à hauteur de ce qui est défini dans le marché de travaux.

Au vu des montants estimés, ces prestations feront l'objet d'une ou plusieurs consultations selon une procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne métropole

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC : 479 000 €TTC (dont recette de 189 000 € TTC) dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC : dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement	290 000€ TTC					ANRU : 189 000 €TTC (recettes)
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ Proposition :

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver le projet de convention de groupement de commande avec Saint-Étienne Métropole concernant le marché de travaux pour l'aménagement de la place Raspail,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer cette convention dont un exemplaire sera joint à la présente délibération.

<p>Décision : Proposition adoptée</p> <p>Résultat du vote : 52 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)</p>	<p>Imputation budgétaire</p> <p>dépenses : 2017 ANRU 10041, chapitre 23, article 2315, exercices 2019 et suivants</p> <p>recettes : chap 13 article 1321, exercices 2019 et suivants</p>
	<p>Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée</p> <p style="text-align: right;">Christiane JODAR</p>